



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le **02/06/2026**
ID : 057-245700695-20260527-A2026_28_SI-AI

ARRETE 2026-23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Jean-Marc VACCARO en tant que 1^{er} Vice-Président,

Vu l'arrêté du Président n° 2026-12 en date du 10 avril 2026 portant délégation de fonction à M. Jean-Marc VACCARO, dans les domaines de la petite enfance, de la santé et des affaires sociales,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc VACCARO, 1^{er} Vice-Président, à compter du 15 juin 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Cette délégation est donnée aux fins de signature de tous les documents qui lui seront présentés pour l'administration de la Communauté de Communes, en l'absence du Président, de manière générale et permanente. La signature de M. Jean-Marc VACCARO, agissant dans le cadre de la présente délégation, devra être précédée de la mention « Par délégation du Président ».

Article 2 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

- Notifié à l'intéressé.

Fait à Cattenom, le 27 mai 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

